

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné :

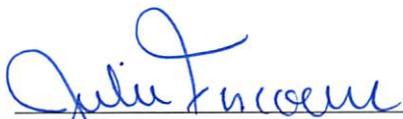
QUE le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 12 juin 2023 débutant à 19 h 00 à la salle du conseil située au 427-C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, des natures et des effets d'une demande de dérogation mineure :

➤ 3122, chemin du Lac-Émeraude, lot 5 388 288 (Zone Rv-7)

La dérogation mineure est demandée avant l'obtention d'un permis visant la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel dans la cour avant au lieu des cours latérales ou arrière tel que prévoit le deuxième paragraphe de la sous-section 7.2.2 du règlement de zonage numéro 217.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0 ou par courriel à info@saintubalde.com.

DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 25 MAI 2023



Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié et affiché le présent avis public à l'endroit ordinaire soit sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Ubalde le 25 mai 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication le 25 mai 2023.



Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière

